

## **Message du Secrétaire général des Nations Unis à l'occasion de la journée 2020**

À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, nous reconnaissons et célébrons les droits des personnes autistes. La célébration cette année se déroule en pleine crise de la santé publique telle que nous n'en avons jamais connue, une crise qui expose les personnes atteintes d'autisme à un risque démesuré engendré par la maladie à coronavirus (COVID-19) et son effet sur la société.

Les personnes autistes ont le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'autonomie, ainsi qu'à l'éducation et à l'emploi, au même titre que les autres. Cependant, l'effondrement des systèmes et réseaux d'appui essentiels du fait de la COVID-19 multiplie les obstacles auxquels se heurtent les personnes autistes dans l'exercice de ces droits. Nous devons veiller à ce qu'une perturbation prolongée, suscitée par l'urgence, n'anéantisse pas les progrès accomplis au prix d'un dur labeur par les personnes autistes et les organisations qui les représentent.

Nous ne devons pas en temps de pandémie compromettre les normes universelles en matière de droits de l'homme, y compris les droits des personnes handicapées. Les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer qu'au cours de leurs interventions, ils tiennent compte des personnes autistes, qui ne doivent jamais subir de discrimination lorsqu'elles sollicitent des soins médicaux. Elles doivent continuer d'avoir accès aux systèmes de soutien requis pour rester chez elles et parmi les leurs, en ces temps de crise, au lieu de faire face à la perspective d'une institutionnalisation forcée.

Nous avons tous un rôle à jouer pour veiller à satisfaire les besoins des personnes qui subissent les effets de la COVID-19 de manière disproportionnée en cette période difficile. Il faut communiquer les gestes barrières par tous les moyens accessibles. Il faut également savoir que lorsque les écoles recourent au télé-enseignement, les élèves qui utilisent des méthodes d'apprentissage non traditionnelles peuvent être désavantagés. Cela s'applique également au lieu de travail et au télétravail. Même en ces moments imprévisibles, nous devons nous attacher à consulter les personnes handicapées et les organisations qui les représentent, et faire en sorte que les façons non traditionnelles de travail, d'apprentissage et de contacts les uns avec les autres, ainsi que la réponse internationale face à la COVID-19, soient inclusives et accessibles à tous.

Les droits des personnes autistes doivent être pris en compte dans la formulation de toutes les réponses apportées à la COVID-19. En cette Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, unissons-nous, aidons-nous les uns les autres et manifestons notre solidarité avec les personnes autistes.

— António Guterres